

BAC PRO PSPA

Pilotage des systèmes de production automatisés

Automatisme, gestion de production, hydraulique...

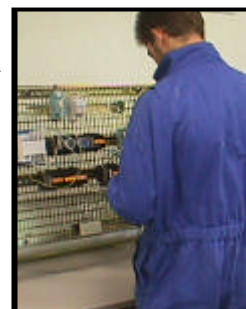
24 mois dont 16 mois en entreprise

Le métier

Piloter une installation automatisée c'est s'inscrire, en autonomie, dans des activités qui nécessitent de maîtriser les compétences suivantes : vérifier, configurer, essayer, régler une installation automatisée ; démarrer cette installation ; piloter l'installation en ajustant les paramètres de production, en traitant les informations de gestion, de maintenance et de qualité ; conduire en mode de production dégradée, en étant capable d'identifier le type de dégradation et ses conséquences, de configurer de manière adaptée l'installation ; arrêter, en sécurité, l'installation dans le cadre des procédures, y compris en urgence ; réaliser les opérations de maintenance de premier niveau, participer ou faciliter les opérations de maintenance préventive ou corrective.

Professionnel Pilotage des Systèmes de Production Automatisés est de former des agents capables de :

- conduire, régler, contrôler et gérer des flux de production,
- assurer la maintenance de 1er niveau, le suivi et le contrôle de la qualité,
- appliquer les règles et les consignes de sécurité,
- assurer l'animation technique d'une équipe,
- assurer la communication avec les autres secteurs de l'entreprise.



L'objectif du contrat d'apprentissage du Baccalauréat

Public

- La formation s'adresse à des jeunes de moins de 26 ans titulaires d'un BEP technique, professionnel ou technologique ou d'un niveau 1ère scientifique ou technique. Les jeunes sortant de 3° ou en seconde, peuvent préparer ce diplôme en 3 ans (nous consulter).
- Salariés d'entreprise ou demandeurs d'emploi longue durée avec expérience professionnelle dans le domaine concerné.

Alternance

La pédagogie est organisée en alternance. Des phases en entreprise et en centre de formation se succèdent pour intégrer la formation et acquérir les savoirs liés à l'exercice du métier.

Recrutement

Le recrutement est réalisé

par l'entreprise d'accueil.

Le candidat doit effectuer une inscription dans le centre de formation en demandant un dossier de candidature.

Ce dossier sera examiné par une commission et le candidat pourra être invité à se présenter à un entretien de motivation.

Cette procédure vise à préciser les enseignements à dispenser pendant la durée du contrat.

Validation

La formation est validée par un Baccalauréat professionnel pilotage de systèmes de production automatisés délivré par l'Education Nationale.

Modalité de délivrance du diplôme : réussite aux épreuves.

Programme

- Enseignement général : 110 jours
- Dessin industriel : 11.5

jours

- Technologie électrique : 4 jours
- Automatique industrielle : 7 jours
- Sport : 9.5 jours
- Gestion de production : 9 jours
- Information et bureautique : 5 jours
- Hydraulique-Pneumatique : 12 jours
- Qualité : 8 jours
- Environnement sécurité : 10 jours
- Gestion de maintenance : 5 jours
- Economie-Gestion : 3 jours
- Conduite des systèmes de production automatisés : 4 jours

Le contrat d'apprentissage

L'objectif du contrat d'apprentissage est de donner à un jeune de 16 à moins de 26 ans ayant satisfait à l'obligation scolaire, une for-

mation générale, théorique et pratique en vue d'obtenir une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique, du second degré ou du supérieur, ou un ou plusieurs titres homologués.

Le jeune perçoit un salaire minimal déterminé en fonction de son âge et de l'année d'apprentissage. (de 25% à 61% du SMIC)

Un tuteur est nommé par l'entreprise. Il est responsable de la formation de l'apprenti en liaison avec le centre de formation.

L'expérience professionnelle acquise par l'apprentissage est un élément déterminant pour trouver un emploi à l'issue de la formation.